

14 octobre 2022

(22-7718)

Page: 1/1

Original: anglais

**INDONÉSIE – IMPORTATION DE PRODUITS HORTICOLES,
D'ANIMAUX ET DE PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE**

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES
RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS DE L'ORD
PRÉSENTÉ PAR L'INDONÉSIE**

Addendum

La communication ci-après, datée du 13 octobre 2022 et adressée par la délégation de l'Indonésie à la Présidente de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

L'Indonésie communique le présent rapport conformément à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémorandum d'accord).

L'Indonésie a examiné les préoccupations exprimées par les États-Unis et la Nouvelle-Zélande lors des réunions précédentes de l'ORD. Elle s'engage fermement à mettre en œuvre les recommandations et les décisions de l'ORD dans les présents différends.

L'Indonésie souhaiterait à nouveau indiquer que, s'agissant de la mesure 18, elle a complètement supprimé tous les articles des lois concernées dont il avait été constaté qu'ils étaient incompatibles avec les règles de l'OMC, par la promulgation de la Loi n° 11/2020 sur la création d'emplois.

En outre, s'agissant des mesures 1 à 17, l'Indonésie a apporté d'importants ajustements en modifiant les règlements pertinents du Ministère de l'agriculture et du Ministère du commerce afin de se conformer aux recommandations et aux décisions de l'ORD. La restriction relative à la période de récolte, les prescriptions de réalisation des importations, la prescription relative au délai de six mois après récolte, le prix de référence et la prescription relative aux achats sur le marché intérieur ont tous été abrogés par l'Indonésie.

Par ailleurs, l'Indonésie continue de souligner les avantages que le bilan des produits de base présente pour le gouvernement et les parties prenantes. Cette politique a pour objet d'accélérer et de simplifier l'octroi de permis en utilisant une base de données nationale intégrée gérée d'une manière transparente. Pour le gouvernement indonésien, elle vise à fournir des données exactes aux ministères concernés.

Pour conclure, l'Indonésie reste disposée à régler les présents différends par la voie du dialogue avec les États-Unis et la Nouvelle-Zélande.
